



Aide pour l'adhésion à une association 2021-2022



Date de dépôt
de la demande par l'adhérent :

Coordonnées du responsable du foyer :

NOM :		PRENOM :	
Adresse :			
Mail :		Téléphone :	

1^{ère} adhésion

Nom et prénom de l'adhérent :	
Nom de l'association :	
Montant de l'adhésion :	

2^{ème} adhésion

Nom et prénom de l'adhérent :	
Nom de l'association :	
Montant de l'adhésion :	

3^{ème} adhésion

Nom et prénom de l'adhérent :	
Nom de l'association :	
Montant de l'adhésion :	

4^{ème} adhésion

Nom et prénom de l'adhérent :	
Nom de l'association :	
Montant de l'adhésion :	

Documents à fournir :

- L'attestation CAF de votre quotient familial de moins de 6 mois ou l'avis d'imposition 2020.
- Justificatif de domicile.
- Attestation d'adhésion remise par l'association et précisant le montant de l'adhésion.
- RIB.

Cadre réservé au CCAS

Date de réception de la demande :	
Dossier complet :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Date de passage en commission :	
Avis de la commission	



Nouveau ! Aide à l'adhésion associative 2021-2022

La municipalité de Noyarey souhaite permettre à tous de pratiquer une activité sportive ou culturelle ou de loisirs toute l'année. Aussi, avec les associations communales et l'appui technique du CCAS, elle met en place un dispositif d'aide à l'adhésion associative.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les nucléotains dont le quotient familial est inférieur à 1200 et qui souhaitent s'inscrire à une association.

Pour quelle activité ?

Pour la pratique d'une activité sportive, culturelle ou de loisirs dispensée au sein d'une association nucléotaine.

Quel montant ?

Le montant de la participation du CCAS est déterminé en fonction des ressources de la famille et selon le barème suivant :

Quotient familial	Part de l'aide du CCAS basée sur le montant de la cotisation annuelle
QF<600	La moitié de la cotisation avec un maximum de 30 €
600<QF<1200	La moitié de la cotisation avec un maximum de 20 €

Chaque membre du foyer a droit à une seule participation du CCAS.

Comment faire ?

1. Adhérer à l'association.
2. Régler en totalité sa cotisation auprès de l'association qui délivrera une attestation de paiement.
3. Remplir son dossier .
4. La participation du CCAS sera versée au responsable du foyer après validation du dossier.

Quels documents fournir ?

1. Le formulaire de demande. Il est disponible
 - Auprès des associations
 - À l'accueil de la mairie.
 - En téléchargement sur le site de la mairie.
2. L'attestation CAF de votre quotient familial de moins de 6 mois ou l'avis d'imposition 2020.
3. Un justificatif de domicile .
4. L'attestation d'adhésion remise par l'association.
5. Un RIB

Où déposer son dossier ?

- À l'accueil de la mairie de NOYAREY
- Par courrier à l'adresse suivante : mairie de NOYAREY – 38360 Noyarey
- Par mail à l'adresse : ccas@noyarey.fr

Où se renseigner ?

- Sur le site de la mairie, noyarey.fr/ccas.
- A l'accueil de la mairie.